

**Formation prud’homale – L’inaptitude en droit du travail**

2 et 3 juin 2025

Coordinateurs et animateurs du stage : Maud Rivolier (ISST) Marc-Antoine Marcantoni (CFE-CGC)

|  |  |
| --- | --- |
| **2 juin** | **3 juin** |
| 9h  Accueil et présentation de la formation  Tour de table  9h30  La reconnaissance de l’inaptitude | 9h  Le contentieux de la rupture du contrat de travail |
| 12 h 30 - pause déjeuner | 12 h 30 - pause déjeuner |
| 14h  Les suites de l’avis d’inaptitude | 14h  Travaux de groupe |
| 17h30 - fin de la journée | 17h30 - fin de la journée |

**Présentation** **de la session** :

**Public**

La formation s’adresse aux conseillers prud’homaux appartenant à la CFE-CGC.

**Lieu**

Institut des Sciences Sociales du Travail

16 boulevard Carnot

92340 Bourg-la-Reine.

**Objectif**

L’objectif est l’apprentissage et la maîtrise des règles en matière d’inaptitude au travail. La formation permettra d’appréhender son cadre juridique, d’identifier les conditions de sa reconnaissance et d’examiner ses répercussions sur la relation de travail. Une attention particulière sera portée aux évolutions récentes du contentieux ainsi qu’aux problématiques complexes rencontrées par les conseillers dans leur pratique quotidienne. Des travaux de groupe seront également organisés sur des situations tirées de la jurisprudence afin d’accompagner les conseillers prud’hommes dans l’analyse et la résolution de cas concrets.

**Les prérequis à cette formation**

Ce stage ne nécessite pas de prérequis particulier.

**Thématiques**

Quatre grands thèmes seront abordés :

1/ Le déroulement de la constatation de l’inaptitude

2/ La contestation de l’avis d’inaptitude devant le conseil de prud’hommes   
3/ Les obligations de l’employeur à la suite de l’avis d’inaptitude et le contrôle de leur mise en œuvre   
4/ La rupture du contrat de travail pour inaptitude